



**ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DE CARRIÈRE EN RETRAITE**  
des veuves, veufs et orphelins d'officiers  
**Reconnue d'utilité publique**

**ANOCR**

Paris, le 14 décembre 2012

ANOCR/01/DR

**EXTRAIT de la FICHE**

**Extrait de la contribution(1) de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite(2) aux travaux de la CL7 (Défense et société, lien armée-nation) du nouveau Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité.**

En préambule, l'ANOCR mesure la responsabilité qu'elle assume de s'exprimer pour 522.369 (3) retraités militaires (officiers, sous-officiers, militaires du rang) en comparaison des 226.563 (3) militaires en activité composant les armées. Sachant que cette différence active/retraités va aller en s'accroissant en raison du mouvement de déflation des effectifs.

C'est donc un éclairage, d'une part complémentaire, de personnels militaires issus de l'armée d'active mais d'autre part, différent qui sera apporté par « cette seconde armée » sur laquelle la nation et particulièrement la Défense doit pouvoir compter, dans le cadre de la diffusion de l'esprit de Défense, le maintien de la cohésion sociale et si cela s'avérait nécessaire, pour contribuer au règlement de situations de crises et participer à la résilience nationale.

Cette contribution reprendra la plan de la fiche DRH-MD; DPMA; DSN du 7 novembre 2012 et s'efforcera de répondre ou apportera un complément au texte de cette fiche.

*(1)Présentée le 14/12/12 à l'Hôtel de Brienne devant les représentants des cabinets du MinDEF et du MinDAC , des quatre armées ,des services et de l'administration centrale du Ministère de la Défense .Présidence*

*(2)association membre de la CPRM et disposant d'un représentant auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat*

*(3)source Bilan Social 2011 de la DRH du MinDEF*

**Comment mieux:**

1. Maintenir le niveau de condition du personnel :

Nous adhérons pleinement au fait que la condition militaire compte tenu de sa répercussion sur les personnels, constitue bien un enjeu stratégique, particulièrement en période de déflation et lorsque in fine l'armée comptera encore moins de personnels militaires ;aussi nous nous rallions à la démarche et volonté du Ministre de s'y attacher.

En effet le militaire se prépare et intervient dans des opérations qui le confrontent à des situations extrêmes dans des sociétés dont les normes et règles se situent en dehors de celles de notre société occidentale, mais **à part le temps des opérations, le militaire et sa famille vivent dans notre société civile, aussi il apparait primordial de lui accorder un standard de vie correspondant à celui de la société française.**

Aussi un point important de cette démarche est d'avoir suffisamment de capteurs fiables pour identifier les besoins et disposer des capacités permettant de les mettre rapidement en œuvre.

2. Perfectionner les modes de concertation et de représentation des personnels :

Un **bilan de la charte de concertation et de son impact** ne peut qu'être bénéfique pour déterminer l'écart entre les buts poursuivis et le chemin parcouru, dix-huit mois après son adoption

3. Donner une impulsion nouvelle à la concertation militaire :

31 - Cette impulsion pourrait s'appuyer sur les seize propositions (quinze actuellement puisque semble-t-il la huitième a été adoptée) formulées dans le **rapport sur le dialogue social dans les armées des députés Gilbert LEBRIS et Etienne MOURRUT de décembre 2011.**

32 - Au sujet de l'amélioration de la procédure de tirage au sort des représentants l'option n°1 apparait être la meilleure car moins complexe et plus homogène que la seconde option.

33 - **En ce qui concerne la CPRM nous souhaitons que s'établisse une pleine concertation permettant d'être mieux écoutés et entendus.**

**Mais ceci ne sera pas suffisant car il faut considérer les associations représentant les retraités militaires comme des partenaires légitimes et représentatifs, afin que toute décision les concernant, fassent l'objet d'une information obligatoire et de négociations, dans un cadre législatif redéfini, à l'élaboration duquel l'ANOCR pour sa part souhaite être associée.**

**Aussi in fine, nous estimons que le cadre de fonctionnement de la gouvernance des retraités militaires doit être profondément revu et nous souhaitons accompagner cette évolution qui nous parait inéluctable, en nous positionnant comme un véritable partenaire responsable et mesuré.**

4 Favoriser les modes d'expression des militaires :

Un plus, pour faciliter la liberté d'expression est également de connaître pratiquement en temps réel, les tensions qui pourraient survenir, permettant ainsi de prendre rapidement les mesures pour y remédier (c'est le cas des incidents liés à la solde à la suite de l'adoption du système LOUVOIS). Chacune de nos armées particulièrement pour leurs personnels en opération a déjà adopté une ligne directe avec leur chef d'état-major ainsi la **mise en œuvre d'un blog d'échange libre consacré à ce domaine et d'un site internet d'information, au niveau du ministère, ne peut qu'être encouragé.**

5 .Développer les signes de considération envers le personnel militaire, civil et retraités :

51- Pour les militaires : les propositions exposées, « mieux utiliser les dispositifs existants » est judicieux car la crainte de l'inflation des récompenses peut engendrer son effet contraire qui constitue également une injustice ; surtout il faut réfléchir à la situation dans les unités après l'AFGHANISTAN, alors que les occasions de récompenser ne pourront plus principalement s'appuyer sur des circonstances opérationnelles.

Une gestion des RH encore plus individualisée est motivante car le militaire éprouve le sentiment d'être mieux suivi et de participer à son déroulement de carrière, ceci est donc à encourager.

52 - Pour les civils : à partir du moment où les militaires et les civils chacun avec leurs spécificités et leurs spécialités participent à la Défense et à sa cohésion l'expression « frères d'armes » pourrait s'étendre et prendre la terminologie de « frère de Défense ». Ceci impliquerait des signes extérieurs et visibles de considération pouvant être particulièrement liés au soutien des OPEX ou des exercices majeurs (préparation - suivi des équipements - réparation dans des conditions d'urgence, etc.) en envisageant la création d'une décoration propre à la Défense (type médaille de la défense nationale transposée au personnel civil).

**53 - Pour les retraités : le dernier statut des militaires a fait disparaître le chapitre consacré à ceux-ci .C'est, d'une façon injuste, faire disparaître de l'horizon de la Défense plus de 522.000 personnes ;ceci constitue un déni de reconnaissance qui a profondément touché la communauté des retraités militaires de tout grade en supprimant ainsi un marqueur fort de l'ascenseur social.**

**Il serait important de corriger cette erreur vis-à-vis de personnels qui continuent à s'investir encore largement dans la Défense et sur lesquels la Défense aura besoin de s'appuyer en cas de crises et pourra puiser de nombreux spécialistes.**

6. Maintenir la défense dans son rôle de creuset social :

A ce stade il apparait utile de rappeler une constatation :

Les personnels militaires et civils de la Défense en situation d'activité sont actuellement bien moins nombreux que les personnels en retraite.

Ceci ira en s'accroissant, or **ces personnels retraités en ne parlant que des cadres (officiers, sous-officiers), catégorie la plus nombreuse, constituent un formidable réservoir et potentiel qui n'est pas utilisé directement et en priorité. Sans attendre une demande ou des incitations, une part importante de ceux-ci constitue déjà les cadres et le tissu de beaucoup d'associations dans le secteur civil mais également dans celui de la Défense.**

**Il faut donc pour des actions de Défense, touchant à la réflexion, à la cohésion nationale, à la diffusion de l'esprit de Défense, aux mesures de résilience et autres, les inclure, les informer les recruter.**

L'habitude prise d'aller chercher en priorité de l'expertise ailleurs que dans la Défense de crainte de ne pas obtenir satisfaction et d'être rassuré vis-à-vis des éventuelles réactions des médias ne pourra pas se poursuivre car elle est coûteuse et bien souvent peu opératoire : une combinaison des deux solutions apparait plus

efficace.

**Les mesures proposées nécessiteront des cadres, il appartient à la Défense d'utiliser les personnels retraités volontaires car les personnels d'active ne suffiront plus et ceci de moins en moins.**

7. Inciter les jeunes à participer à la Défense en contrepartie d'une formation :

C'est une mesure déjà appliquée aux Etats Unis en contrepartie d'un engagement, en France pour une contrainte bien moins forte, elle devrait satisfaire à la fois les intéressés et la Défense.

8. Valoriser le rôle social des armées en matière d'intégration, de diversité et d'égalité des chances.

Les armées françaises ont toujours tenu ce rôle d'intégration, d'acceptation de la diversité et d'égalité des chances vis-à-vis d'une progression sociale, confrontées aux difficultés actuelles de recrutement elles maintiennent le cap, **c'est pourquoi l'effort de communication est particulièrement important, il constitue une valorisation du rôle tenu par nos armées dans ces domaines.**

9. Recentrer la JDC et éventuellement la dédoubler :

L'idée et la volonté d'augmenter dans le temps la JDC sont séduisantes mais **faire ce qui est raisonnablement possible en période de déflation des effectifs des militaires d'active** qui interviennent dans ces JDC et en fonction des missions essentielles et prioritaires des armées apparaît pragmatique .

10. Accroître le recrutement des réservistes issus des préparations militaires de perfectionnement :

La préparation militaire **peut constituer un réel vivier** à condition de l'accroître et surtout de fidéliser les jeunes qui acceptent d'entrer dans ce dispositif par des stages et des missions motivantes.

11. Fidéliser les réservistes :

Les mesures préconisées sont judicieuses mais elles se heurtent toujours au même paramètre financier : **la véritable question à trancher est de décider la part financière que le ministère veut bien y consacrer** (la mission remplie sera alors proportionnelle à cette enveloppe) **à partir de ce choix tout le reste se décline** d'autant que les études et actualisation sur les réserves foisonnent.

Egalement à vouloir continuellement créer des catégories et ensuite à vouloir gommer les spécificités des unes par rapport autres , provoquent une perte de lisibilité en dénaturant les finalités, la réserve opérationnelle n'est pas la réserve citoyenne .**Passer de la réserve citoyenne à la réserve opérationnelle implique une nouvelle formation et un changement de grade pour ne pas dévaloriser ceux de la réserve opérationnelle** obtenus par examens et stages à partir du début de la hiérarchie .

12. Mieux former les réservistes :

Pas d'avis à formuler

13. Mieux gérer les interruptions de service des réservistes de la réserve opérationnelle :

Mesure intéressante sous réserve d'être financièrement abondée et acceptée par les employeurs afin de **ne pas léser la carrière professionnelle du réserviste**

14. Favoriser et élargir la réserve citoyenne :

**A condition que ceci corresponde à un réel besoin et non pas seulement à une volonté d'affichage** qui pourrait conduire à une réelle confusion dans l'opinion car le mot réserve correspond dans l'esprit du citoyen à une seconde armée. Par ailleurs il faudra financer cet élargissement, sommes-nous en capacité de le faire ?

15. Réaliser un nouveau protocole défense-éducation nationale centré sur la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes et des enseignants.

16. Promouvoir le devoir de mémoire :

Le ministre délégué aux anciens combattants pourra d'autant plus agir avec succès si le **terrain intellectuel a été bien préparé dès le début des études particulièrement dans l'enseignement secondaire et au collège.**

En s'appuyant sur le monde combattant mais il n'est pas judicieux de vouloir valoriser ou hiérarchiser certains conflits par rapport aux autres : **il n'y a pas de conflit plus glorieux que d'autres à partir du moment où c'est la Nation, matérialisée par son gouvernement légal qui a donné l'ordre aux armées de s'engager.**

161- Sens à donner aux conflits anciens :

En effet ce sens doit permettre de **comprendre pourquoi il est nécessaire de décider un engagement des armées, le préalable étant l'intériorisation par les citoyens surtout la génération de ceux qui n'ont pas connu le service militaire, de l'esprit de défense conduisant à la volonté de participer aux actions de résiliences du pays** (qui sont à considérer dès lors comme un mode de mobilisation).

Ceci évidemment doit être mis en cohérence avec la volonté de construction européenne mais en évitant de nous diluer dans celle-ci au risque de substituer la volonté nationale de se défendre dans une défense européenne qui malgré les efforts français ne constitue pas un outil opératif pour les conflits d'intensité.

162- Difficile mémoire des conflits plus récents :

a) Passons sur la première et seconde guerre mondiale qui à part certains points permettent au discours mémoriel d'être posé et accepté.

**En ce qui concerne la guerre d'Algérie il convient au gouvernement et au ministère d'avoir le courage républicain de ne pas se laisser influencer par les extrêmes .Le choix du 19 mars par le Sénat et l'Assemblée Nationale est un mauvais indicateur.** En revanche **il serait plus rassembleur de valoriser ce qui a été bien fait et de rappeler les actes de courage individuels et collectifs** .En effet c'est bien la nation toute entière qui a été engagée au cours de la quatrième et cinquième république par l'intermédiaire de son armée constituée de cadres d'active mais aussi de réserve tant officiers, sous-officiers et militaires du rang. Ne pas le réaliser, plutôt que de l'accepter dans les faits et les actions, entretient des frustrations qui pour certains accèdent à l'idée d'une trahison de l'Etat.

b) Mémoire des opérations extérieures :

**Là aussi il n'y a pas lieu de privilégier certaines opérations sachant que toutes n'ont pas été des opérations de l'ONU sous article V**

C'est par exemple le cas des opérations du Tchad entre 1970 et 1980 (opérations d'interventions françaises en application des accords de défense) et après qui ont permis à l'état tchadien de se construire (face, entre autres, aux appétits de la Libye).

Au même moment les opérations au Liban sous mandat onusien ont occulté cette opération sur le sol africain.

**L'important est bien évidemment le sens général à donner mais également les valeurs à promouvoir : courage-solidarité-humanité-défense du droit face aux actes barbares : or nul besoin d'attendre, la promotion de ces valeurs peut dès maintenant être réalisée .**

**La jeunesse a toujours ressenti le besoin d'avoir un modèle et des héros, donnons-lui de véritables modèles et héroïnes courrons le risque suicidaire de la voir s'identifier à ceux des séries télévisées sur le banditisme et les guerres irréelles et barbares avec toutes les conséquences récurrentes sur leur vie d'adulte en société.**

Pour conclure : agir en accord avec la nécessité préalable d'une réflexion pour déterminer le sens à donner et éviter les contradictions, mais sans frilosité et sans une durée de réflexion trop longue des travaux universitaires et analyse de la société, en synergie avec le monde combattant réellement représentatif excluant les extrêmes.

17. Associer les acteurs des différentes générations du monde combattant à la politique de mémoire :

Leurs paroles sont plus entendues et leurs témoignages davantage recherchés, c'est un progrès **mais il faut se préserver des reportages qui repassent en boucle dans les médias et qui ne contribuent pas à la réalité globale des faits mais plutôt à renforcer à chaque fois l'aspect le plus négatif du conflit relaté.**

171 -Témoins et associations sont systématiquement associés à la politique de mémoire :

Les derniers acteurs sont souvent invités à témoigner et à apporter leur concours ceci est à poursuivre et l'exemple de l'anniversaire des combats de BIR HAKEIM constitue une réussite à relayer au niveau de l'éducation nationale.

**Mais il ne faut pas attendre trop longtemps au risque de voir les acteurs disparaître, pour recueillir leur témoignage, c'est le cas pour les conflits d'Indochine (Viet Nam – Laos – Cambodge) et de Corée, à revisiter sous un aspect positif sans se soumettre aux influences extrêmes.**

172- Développement d'une nouvelle génération :

Prendre garde à ne pas se tromper, cette génération sera bien moins nombreuse que les anciennes. **Les cadres d'active seront les témoins les plus permanents et ceux qui auront connu le plus grand nombre d'OPEX, les militaires sous contrats auront généralement participé à un nombre moins grand d'opérations .Retournant dans la vie civile ils constitueront – pour ceux qui le souhaitent – un vecteur de transmission de témoignages et de valeurs.**

173 - Evolution :

**Il faudra que les associations traditionnelles fassent l'effort de construire des liens avec les associations régimentaires** qui sont déjà le lieu où se retrouve cette jeune génération des feux, l'ANOPEX constituant un cas de figure singulier.

**Carte du combattant** : La procédure individuelle d'obtention auprès de l'ONAC est longue car il manque souvent au postulant une pièce qui lui est réclamée alors qu'il a quitté la vie militaire. Pourquoi ne pas systématiquement procéder à la demande de cette carte alors que le militaire est encore en activité de service, dès lors qu'il remplit les conditions exigées. Qui mieux que le chancelier régimentaire est mieux placé pour réaliser cette démarche auprès de l'ONAC.

18. Donner des signes de reconnaissance aux militaires :

Ceci est primordial c'est un facteur significatif de la condition militaire mais en même temps il ne faut pas omettre que tout personnel d'active est un futur retraité. **Aussi il est souhaitable d'éviter une trop grande disproportion entre la solde d'active comprenant la solde de base abondée par les primes et allocations, par rapport à la solde de retraite qui n'est qu'une portion de la solde de base (hors allocations familiales).**

**Donc un véritable signe de reconnaissance serait de réaliser une augmentation de la solde de base** sachant que ceci est difficile à obtenir mais l'usage depuis plus de trente ans de compter essentiellement sur les primes et allocations pour améliorer la condition militaire engendre un effet pervers.

17. Renforcer la politique de soutien des militaires :

Les trois pistes signalées apparaissent comme un réel moyen d'améliorer la condition militaire.

Quelques remarques et propositions sont formulées ci-après :

- Logements : PAM à A - 1 c'est une bonne mesure, elle pourrait être accompagnée par la création au niveau national d'une bourse aux logements pour favoriser un échange de logements avec des garanties, entre propriétaires ressortissants de la Défense, au moment des mutations.

- Mettre à profit la disparition de certaines emprises du ministère situées dans les grandes métropoles pour au lieu de les vendre (parfois au franc symbolique) étudier leur réhabilitation en logements destinés aux militaires.

- Lancer une étude sur le flux des entrants et des sortants dans les logements militaires intramuros dans les grandes villes : afin de permettre à ceux qui sont mutés de ne pas se retrouver systématiquement dans les banlieues lointaines mais au contraire d'être logés en priorité à proximité de leur affectation, en incitant fortement les locataires installés depuis un temps long (à déterminer) à quitter ces logements.

- Définir des logements de courtes durées d'occupation (3 à 5 ans) au-delà desquels ceux-ci devront être libérés.

- Conforter la politique de santé : les mesures préconisées apparaissent excellentes, elles rappellent le système des FFA et de l'outre-mer.

- **Action sociale : Ne pas omettre de bien réfléchir aux tarifs qui permettent à des catégories de bénéficier des prestations de l'IGESA à des tarifs avantageux mais qui pénalisent également d'autres catégories qui alors, au détriment de l'institution, rejoignent les offres du marché civil.**

- A signaler une nouvelle fois, l'ensemble du dispositif de l'armée de terre mis en place pour soutenir les familles et les militaires en opération en AFGHANISTAN. Ce dispositif est exemplaire et place la Défense au plus haut niveau par rapport aux autres armées occidentales.

## **1 BIS**

**Représentants du Ministère de la Défense (MinDEF) et du Ministère Délégué chargé des Anciens Combattants (MinDAC ) présents en séance ou destinataires de la note**

### **MinDEF :**

Chef du Cabinet Civil Jean-Christophe LE MINH

Chef adjoint du cabinet Civil Fabien MENANT

Conseillère sociale Christine MOUNAU-GUY

Conseiller lien Armée-Nation Lt CI Guy SALLAT **Rapporteur de la CL7**

### **MinDIAC :**

Directeur du Cabinet Maurice BRAUD **Président de la CL7**

Directeur Adjoint Pascal PIAT

Conseillère politique et chargée du lien Armée-Nation et des relations avec les associations du monde combattant Charlotte DAMMANE

Conseiller pour les affaires de défense  
Carlos FERRARI LOPEZ

A noter également comme destinataire :

le Général de Corps Aérien Bernard DUCATEAU , Contrôleur Général des Armées en mission extraordinaire (renouvellement de trois ans en Juillet 2012 ) ancien directeur de l'IGESA